

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.136

L'An Deux Mille Un, le 19 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

13 NOVEMBRE 2001

13 NOVEMBRE 2001

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mlle ISENDICK, Mme JOLY, M. MERLE, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. BUJARD par M. CHABANEAU
Mlle LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. SIMONNET par Mme PELTIER
Mlle TURPIN par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : MM. MOST, HUGENDOBLER, FAVRE, RAYMOND

ABSENT (décédé) : M. CARRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 28

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : APPEL D'OFFRES POUR MARCHES A BONS DE COMMANDES "TITRES RESTAURANT"

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 27 Octobre 1993 (visée par la Sous-Préfecture le 4 Novembre 1993), a été institué le système des titres restaurant aux agents de la Ville de ROYAN.

La quantité des titres commandés par les agents a été de :

- en 1998, pour 12 mois : 43 561 titres
soit une moyenne mensuelle de 3630 titres
- en 1999, pour 12 mois : 47 430 titres
soit une moyenne mensuelle de 3953 titres
- en 2000, pour 12 mois : 50 054 titres
soit une moyenne mensuelle de 4171 titres

Le crédit à prévoir, au budget primitif 2002, pour les titres restaurant peut être estimé à 228 000 Euros. Le montant ainsi prévu nécessite que le marché à bons de commandes soit passé sous forme d'appel d'offres.

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert menée pour la passation d'un marché "à bons de commandes" titres restaurant d'une durée de trois années selon la procédure de publicité communautaire.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 12 Novembre 2001, a décidé d'attribuer le marché à la Société TICKET RESTAURANT - ACCOR SERVICES - 62, Avenue de Saxe - 75738 PARIS Cédex 15

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché "à bons de commandes" titres restaurant d'une durée de trois années et selon la procédure de publicité communautaire
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou Monsieur Le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du marché avec la Société TICKET RESTAURANT - ACCOR SERVICES - 62, Avenue de Saxe - 75738 PARIS Cédex 15
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 novembre 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS